



Commune de la Désirade

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 058/2018 en date du 5 décembre 2018, le maire de la commune de la Désirade a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet,

Monsieur Roger ANNICETTE, Ingénieur des TPE à la DEAL, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête du **lundi 7 janvier 2019 au jeudi 7 février 2019**.

En outre, le dossier sera consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-ladesirade.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Capitainerie, la marina de Beauséjour les :

Lundi 07 janvier 2019	de 9 heures à 12 heures
Mercredi 16 janvier 2019	de 9 heures à 12 heures
Jeudi 24 janvier 2019	de 9 heures à 12 heures
Vendredi 1 ^{er} février 2019	de 9 heures à 12 heures
Jeudi 07 février 2019	de 9 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme de la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de la Désirade, Place du Maire Mendiant, Beauséjour - 97127 La Désirade.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au service urbanisme de la mairie à l'issue de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Fait à la Désirade, le 7 décembre 2018
Le Maire,

Jean-Claude BIOCHE

